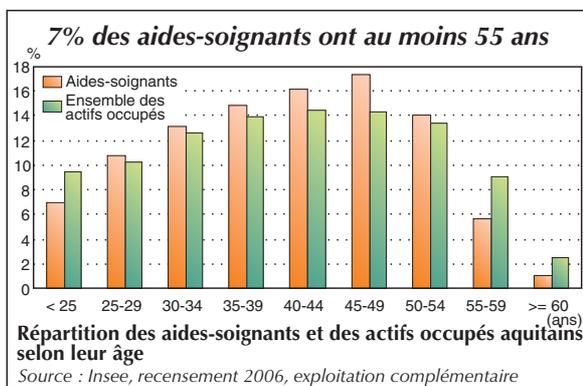


BESOIN D'AIDES-SOIGNANTS EN AQUITAINE D'ICI 2020

N° 186
SEPTEMBRE 2009

En 2006, 20 000 aides-soignants résident en Aquitaine. La plupart sont des femmes et tous sont salariés. Leur effectif n'a cessé d'augmenter depuis 25 ans. Parallèlement le nombre de diplômés est en hausse chaque année. À l'horizon 2020, non seulement la profession devra faire face à un renouvellement important de ses effectifs mais de nouveaux emplois seront créés avec, en particulier, de nouvelles maisons de retraite et le développement des soins infirmiers à domicile.

En 2006, 20 000 Aquitains se déclarent aides-soignants. Dans le domaine de la santé, on compte aussi 25 500 infirmiers et 18 000 agents de service hospitalier, dont la fonction est d'assurer l'hygiène des locaux et parfois de participer à la distribution de repas. En France métropolitaine, les aides-soignants



Profession : aide-soignant

Les aides-soignants travaillent en collaboration avec les infirmiers et, sous leur responsabilité, assurent auprès des patients des soins d'hygiène et de confort (toilette, lever, repas, promenades, etc.). Ils aident les infirmiers dans la réalisation des soins (pansements, distribution de médicaments, etc.) et contribuent ainsi à la prise en charge globale du patient. Ils participent également à la réalisation d'animations à destination des personnes admises dans des centres de soins de suite et de rééducation. Ils peuvent être amenés à travailler la nuit, le week-end et les jours fériés. Ils travaillent généralement en équipe.

Le métier d'aide-soignant ne fait pas partie des professions de la santé réglementées dans le code de la santé publique ; toutefois il est référencé dans la liste des métiers paramédicaux.

représentent un peu plus de 340 000 personnes. La profession d'aide-soignant est présente sur l'ensemble du territoire aquitain, et plus particulièrement là où sont localisés les hôpitaux et les maisons de retraite.

Ils ont en moyenne 40 ans. En Aquitaine, 7 % ont au moins 55 ans contre 12 % pour l'ensemble des actifs occupés. Les aides-soignants partent à la retraite vers 57 ans en moyenne. C'est l'un des métiers où l'âge de départ est le plus jeune.

Cette étude sur la profession d'aides-soignants découle d'un partenariat aquitain entre l'Insee et la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (Drass). Si elle aborde les questions relatives à la démographie des aides-soignants, à l'emploi dans les établissements sanitaires ou médico-sociaux, aux dispositifs de formation, elle contribue surtout à apporter un éclairage aux politiques publiques en matière de besoins futurs de ces professionnels dans la région.

Cette publication s'inscrit dans le cadre des missions de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS) dont l'objet est de rassembler et de diffuser les connaissances relatives à la démographie des professionnels de santé, ainsi que d'assurer une coordination et un appui aux études régionales en ce domaine. La Drass Aquitaine participe et coordonne le Comité régional de l'ONDPS, présidé par Monsieur le Préfet de région.

Pour l'Insee, cette étude contribue également à enrichir le dossier "La dynamique des métiers en Aquitaine" réalisé en partenariat avec le Rectorat et la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et diffusé en mai 2008.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

35 000 aides-soignants à l'horizon 2020

Depuis 25 ans, les effectifs dans la famille professionnelle des aides-soignants progressent fortement. Entre 1982 et 2006, leur nombre a été multiplié par 2,5 en Aquitaine, comme dans l'ensemble de la France métropolitaine. Ces augmentations sont surtout dues à l'accroissement de la demande de soins, au vieillissement de la population et à la mise en place des 35 heures. Elles sont plus élevées dans les régions du Sud et de l'Ouest (Corse, Pays de la Loire, Poitou-Charentes) qu'au Nord ou à l'Est (Île-de-France, Alsace, Lorraine), l'Aquitaine se situant dans la moyenne. Parallèlement les effectifs des infirmiers évoluent un peu moins rapidement bien qu'ayant doublé.

La demande pour les soins de santé est croissante en lien avec l'augmentation de l'espérance de vie et l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées, à domicile et en établissement. En 10 ans, entre 1997 et 2007, en Aquitaine, la capacité d'accueil des maisons

de retraite passe de 26 200 à 28 100 et celle de services de soins à domicile de 3 100 à 4 500. Dans le même temps, le nombre de lits en soins de longue durée diminue de 600.

Dans les années à venir, le vieillissement de la population devrait se poursuivre avec toujours une meilleure prise en charge des populations. En 2020, 30 % des Aquitains dépasseront 60 ans contre 25 % en 2006. Ainsi, le besoin de professionnels dans le domaine de la santé devrait continuer d'augmenter en particulier pour les aides-soignants travaillant dans les structures pour personnes âgées.

Si la profession continue sur un rythme annuel de croissance de 4 % - il est de 4,4 % entre 1999 et 2006 -, en 2020, 35 000 actifs aquitains seront aides-soignants. Dans le cas d'une croissance plus forte (5 %), 40 000 aides-soignants seraient recensés en 2020.

La profession va donc devoir recruter mais également faire face à un renouvellement important de ses agents partis en retraite. En effet, entre 2006 et 2020, environ 36 % des effectifs actuels seront partis en retraite, soit 7 000 personnes (l'estimation du nombre de retraits du marché du travail a été réalisée au moyen d'un modèle de microsimulation). L'Aquitaine est, après les régions de Basse-Normandie et Languedoc-Roussillon, la région où le taux de renouvellement à l'horizon de 2020 sera le plus élevé.

Des recrutements massifs devront alors être envisagés : de l'ordre de 22 000 personnes à l'horizon 2020. Les effectifs potentiels d'aides-soignants devraient être conformes à la demande, si le nombre d'Aquitains formés continue à croître au même rythme que sur la tendance précédente (environ 5 % par an au cours des dix dernières années). Autour de 2 000 diplômes d'aides-soignants seraient délivrés en 2020.

Les migrations interrégionales ou des migrations de pays proches pourront également contribuer au remplacement des partants ou aux créations de postes. Le métier d'aide-soignant fait d'ailleurs partie de la liste des métiers ouverts aux travailleurs de l'Union européenne.

Une année de formation

L'accès à la profession se fait après une formation de niveau CAP, ouverte sur concours du ministère de la Santé. À l'issue de la formation, les élèves obtiennent le diplôme d'État d'aide-soignant, dont seuls les titulaires peuvent exercer le métier. Ce diplôme s'acquiert également par validation des acquis de l'expérience. La formation dure 10 mois dont environ 17 semaines de cours théoriques (en institut agréé par le ministère de la Santé) et 24 semaines de stages. En Aquitaine, depuis 2006, les frais pédagogiques de la formation (environ 3 500 euros par élève) sont pris en charge par le Conseil régional pour les demandeurs d'emploi et les jeunes en poursuite de formation initiale.

En 2007, les 27 établissements de formation à la profession d'aide-soignant d'Aquitaine ont inscrit 1 111 personnes, dont 975 femmes. Par rapport à 2006, les effectifs augmentent de 6,8 %. Ces élèves se partagent à peu près équitablement en trois classes d'âges, les moins de 25 ans, les 26 à 35 ans et les plus de 35 ans. Ils sont une quarantaine à ne pas avoir la nationalité française. La scolarité se solde par un fort taux de

Les familles professionnelles

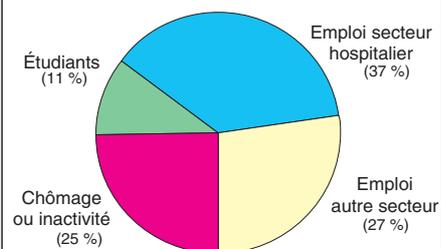
Les familles professionnelles (FAP) constituent un lien entre la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) utilisée par l'Insee pour caractériser l'emploi et le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois utilisé par le Pôle emploi pour qualifier les demandes et les offres d'emploi. Elles regroupent les professions qui font appel à des compétences communes sur la base de "gestes professionnels" proches.

Dans la nomenclature de 2003, la famille professionnelle des "aides-soignants" comprend quatre PCS qui ont en commun de venir en aide aux personnes : les aides-soignants, les auxiliaires de puériculture, les assistants dentaires et les aides médico-psychologiques. Certaines données de l'étude ne sont disponibles qu'au niveau de la famille professionnelle.

En Aquitaine, les aides-soignants avec un effectif de 20 000 représentent les trois quarts de la FAP. Les auxiliaires de puériculture représentent 2 500 personnes qui travaillent dans les maternités mais aussi dans les crèches, les haltes-gardiennes, etc.

Les 1 900 aides médico-psychologiques travaillent principalement dans les instituts médico-éducatifs, les maisons d'accueil spécialisées, les foyers d'hébergement pour adultes handicapés ou encore les maisons de retraite médicalisées.

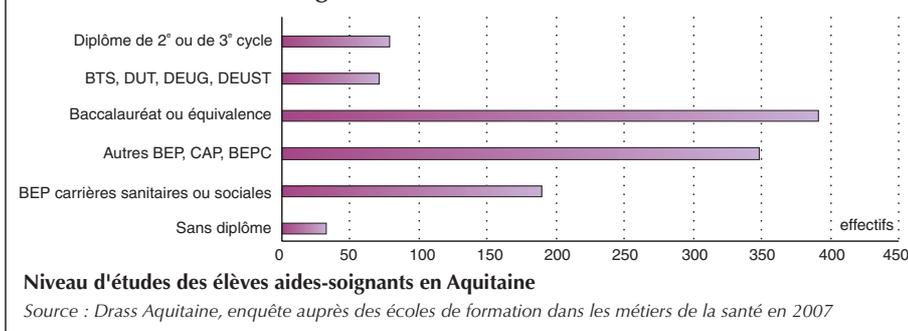
Le secteur hospitalier déjà connu pour 4 élèves sur 10



Situation des élèves aides-soignants l'année précédant leur formation en Aquitaine

Source : Drass Aquitaine, enquête auprès des écoles de formation dans les métiers de la santé en 2007

Un élève aide-soignant sur deux a au moins le baccalauréat



réussite : 85 % ont obtenu le diplôme en fin d'année.

Avant leur formation, la plupart des élèves habitaient la région. Les deux tiers travaillaient, souvent dans le secteur hospitalier ; un quart étaient au chômage ou en inactivité ; un dixième étaient étudiants. Les élèves sont rarement sans diplômes. Près de la moitié sont titulaires d'un BEP (souvent celui des carrières sanitaires ou sociales), d'un CAP ou du BEPC. L'autre moitié possède au minimum le baccalauréat.

Après trois années d'exercice professionnel, les aides-soignants peuvent se présenter aux épreuves de sélection pour l'entrée en institut de formation en soins infirmiers. Ainsi en 2007, 10 % des 1 450 élèves infirmiers en 1^{re} année occupaient préalablement un emploi dans le secteur hospitalier, sans doute

un certain nombre en tant qu'aides-soignants.

Peu de chômage

Les nouveaux diplômés trouveront pour la plupart un emploi assez rapidement. Le chômage est peu fréquent et tend même à diminuer au fil des années. Les intentions d'embauche en 2009 s'élèvent à 1 192 en Aquitaine dans le secteur privé (21 327 pour l'ensemble de la France), d'après l'enquête besoin en main-d'œuvre 2008.

Les aides-soignants font partie des quinze métiers rassemblant le plus grand nombre de projets de recrutement. Fin 2008, la tension entre offres et demandes d'emploi est en progression et plus de la moitié des recrutements s'annoncent difficiles dans la mesure où les candidats au poste sont peu nombreux.

Tous salariés

La majorité des aides-soignants aquitains sont des femmes (90 %) et quasiment tous sont de nationalité française. Les aides-soignants sont plutôt fidèles à leur région car seuls 7 % n'habitaient pas l'Aquitaine 5 ans auparavant (10 % pour l'ensemble des actifs occupés).

Tous les aides-soignants sont salariés, contrairement aux infirmiers. La plupart ont un emploi stable, et certains sont titulaires de la fonction publique hospitalière, mais 13 % sont en contrat précaire. Le temps partiel est répandu chez les femmes mais moins que pour d'autres professions : deux aides-soignantes sur dix travaillent à temps partiel contre trois sur dix pour l'ensemble des actives aquitaines.

En 2007, le salaire net mensuel médian à temps complet de la profession s'établit à 1 410 euros pour l'ensemble de la France (cf. Insee Références "Les salaires en France" Édition 2008) à comparer aux 970 euros des assistantes maternelles et 1 870 euros des infirmiers-sages-femmes.

Éric AMRANE (Drass)
Bernadette de la ROCHÈRE (Insee)

Les aides-soignants : dans les hôpitaux, dans les maisons de retraite, et dans les services de soins à domicile

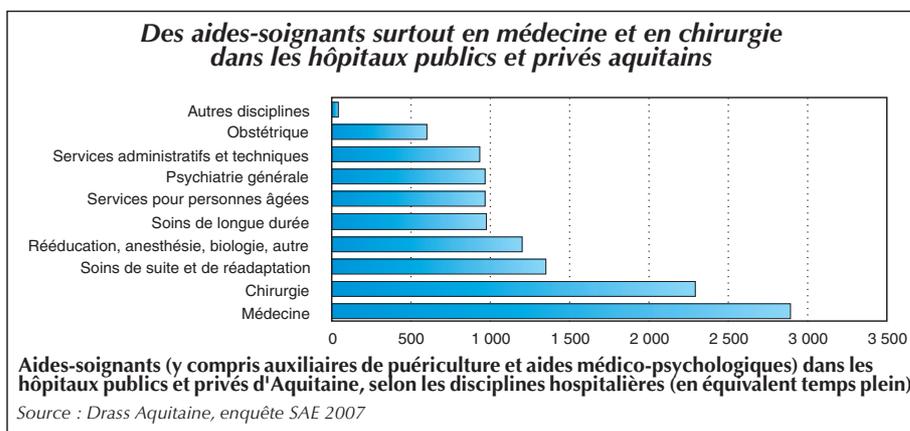
Les aides-soignants aquitains travaillent principalement dans les hôpitaux, surtout dans les services de médecine et de chirurgie. Ils constituent par ailleurs une proportion importante des personnels des unités de soins de longue durée et des établissements spécialisés dans l'hébergement des personnes âgées. Leur activité se développe fortement dans les services de soins à domicile.

Où travaillent les aides-soignants ? D'abord dans les établissements de soins médicaux (les deux tiers d'entre eux), puis dans les maisons de retraite (un quart), dans les services de soins infirmiers à domicile (5 %) et enfin, dans les établissements pour personnes handicapées (4 %).

En 2007, 12 600 aides-soignants et 15 500 infirmiers travaillaient dans les hôpitaux publics ou privés aquitains, selon la statistique annuelle des établissements de santé (SAE).

Davantage d'aides-soignants en médecine et chirurgie

Généralement, le nombre d'aides-soignants est d'autant plus important que le nombre de lits est important. Ainsi, dans les services de médecine et de chirurgie, le nombre d'aides-soignants est élevé car les lits y sont plus nombreux tandis qu'en obstétrique, il est nettement inférieur car la capacité d'accueil y est moindre. Cependant, lorsque l'on rapporte leur nombre à celui des lits, les aides-soignants paraissent très représentés en obstétrique : 59 pour 100 lits contre 49 pour 100 lits en médecine et 45 en chirurgie. Il convient toutefois de préciser que ces chiffres par discipline ne sont disponibles qu'au niveau de la "famille des aides-soignants" (cf. *encadré Les familles professionnelles*), qui inclut notamment les auxiliaires de puériculture et les aides médico-psychologiques (AMP). Si l'enquête SAE ne comptabilise que 170 AMP sur l'ensemble des établissements de santé de l'Aquitaine, elle y dénombre 700 auxiliaires de puériculture, très présents et



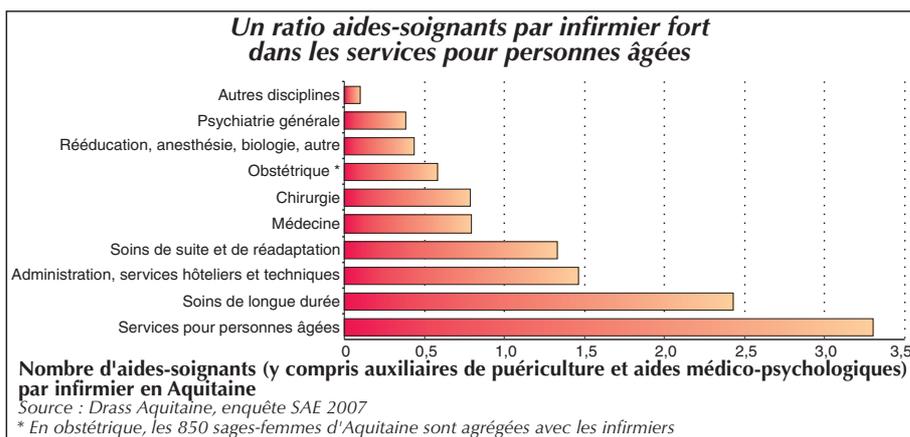
Un aide-soignant pour deux lits dans les services de médecine

Principales disciplines hospitalières	Infirmiers pour 100 lits	Aides-soignants pour 100 lits
Médecine	62	49
Chirurgie.	57	45
Obstétrique*	102	59
Psychiatrie générale	70	27
Soins de suite et de réadaptation.	20	26
Soins de longue durée	18	45
Total.	50	39

Nombre d'infirmiers et d'aides-soignants (y compris auxiliaires de puériculture et aides médico-psychologiques) pour 100 lits selon les principales disciplines hospitalières en Aquitaine

Source : Drass Aquitaine, SAE 2007 - données administratives

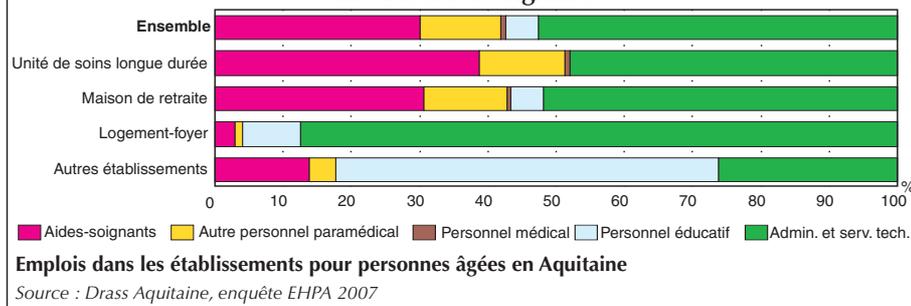
* Le nombre d'infirmiers en obstétrique a été agrégé avec celui des sages-femmes (environ 850 en Aquitaine)



non distingués des aides-soignants en obstétrique et dans les services de pédiatrie ou de néonatalogie. En obstétrique, les aides-soignants stricto sensu sont peu nombreux.

Le nombre d'aides-soignants par infirmier est le plus élevé dans les services pour personnes âgées, supérieur à 3 en moyenne. Ce ratio est proche de 2,5 dans les unités de soins de longue durée

Plus du tiers des personnels des unités de soins de longue durée sont des aides-soignants



qui accueillent aussi beaucoup de personnes âgées. En médecine et en chirurgie, ainsi que dans les disciplines très spécialisées comme la rééducation, l'anesthésie, la biologie ou encore la psychiatrie, le nombre des infirmiers dépasse celui des aides-soignants. Le cumul des infirmiers et des sages-femmes (environ 850 en Aquitaine) dépasse celui des aides-soignants et auxiliaires de puériculture dans le cas de l'obstétrique.

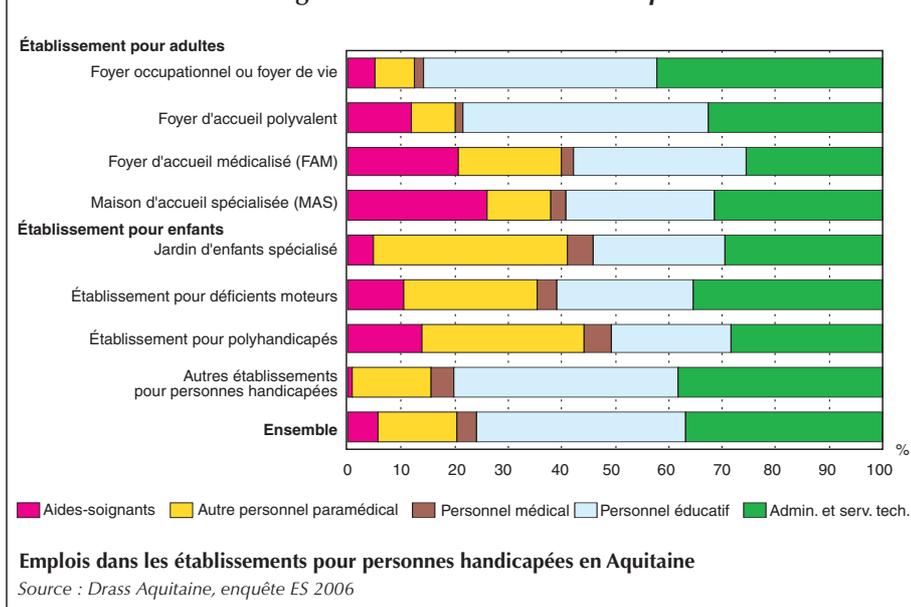
30 % du personnel des maisons de retraite sont des aides-soignants

En 2007, hors des hôpitaux, 4 700 aides-soignants travaillent dans les établissements pour personnes âgées. Les 675 établissements pour personnes âgées sont surtout des maisons de retraite (deux tiers des établissements), des logements-foyers et des unités de soins de longue durée. Dans

ce dernier cas, il ne s'agit pas d'établissements strictement destinés aux personnes âgées. Leur vocation est simplement d'accueillir des personnes n'ayant plus leur autonomie de vie et dont l'état nécessite une surveillance constante et des soins continus ; mais plus de 90 % des personnes accueillies ont 70 ans ou plus. Les trois quarts des aides-soignants travaillent dans les maisons de retraite, un cinquième dans les établissements de soins de longue durée et le reste (5 %) dans les logements-foyers pour personnes âgées.

La proportion d'aides-soignants dans l'ensemble du personnel atteint son maximum, près de 40 %, dans les établissements de soins de longue durée. Dans les maisons de retraite, les aides-soignants constituent 30 % des employés.

Peu d'aides-soignants dans les établissements pour enfants



Par contre, ils ne représentent que 3 % du personnel dans les logements-foyers pour personnes âgées. Ces logements sont des locations pour des personnes relativement autonomes et qui n'ont, a priori, pas besoin de personnel pour l'aide ou l'assistance.

Les services de soins infirmiers à domicile assurés par les aides-soignants

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ne cessent de se développer. Ce sont des structures associatives ou publiques (communautés de communes, mairies), dont le but est de prodiguer des soins infirmiers et d'hygiène au domicile des personnes âgées de plus de 60 ans et, depuis 2004, aux personnes handicapées.

En moyenne, leur capacité de prise en charge est de 50 personnes, certains SSIAD dépassant la centaine.

Ils emploient essentiellement des infirmiers, des aides-soignants et des aides médico-psychologiques. Les aides-soignants sont majoritaires dans ces structures, ils représentent 70 % des 1 360 personnes employées (en équivalent temps plein) dans les 114 SSIAD d'Aquitaine en 2006. Les SSIAD comptent en moyenne 5,7 aides-soignants par infirmier. Ce sont eux qui assurent l'essentiel des visites auprès des patients, les infirmiers ayant plus fréquemment une activité de coordonnateurs. En 2006, chaque aide-soignant a pris en charge en moyenne 6 patients par jour.

Peu d'aides-soignants dans les établissements pour handicapés

En 2006, 800 aides-soignants sont recensés dans 106 des 477 établissements pour handicapés d'Aquitaine. Ainsi, les trois quarts des établissements pour handicapés n'emploient aucun aide-soignant.

Les aides-soignants interviennent plutôt dans les structures qui accueillent les

personnes présentant des déficits d'autonomie, particulièrement du point de vue des besoins fondamentaux. Ils se placent en amont des besoins assurés par les personnels éducatifs. C'est la raison pour laquelle la proportion des aides-soignants croît de façon inverse à celle des personnels éducatifs.

Les catégories d'établissements qui n'emploient pas ou peu d'aides-soignants sont les structures qui reçoivent en consultations, celles qui proposent un suivi sur le lieu de vie, les établissements pour déficients auditifs, les établissements expérimentaux, mais aussi les instituts médico-éducatifs ou les établissements et services d'aide par le travail, etc.

Les quatre cinquièmes des aides-soignants travaillent dans des établissements pour adultes. Ils sont plus fréquemment présents dans les maisons d'accueil spécialisées (MAS) et dans les foyers d'accueil médicalisés (FAM). Ces établissements accueillent les adultes handicapés nécessitant une surveillance médicale et des soins constants. La proportion des aides-soignants y atteint respectivement 26 % et 21 % des personnels, les autres personnels étant principalement employés en tant que personnels éducatifs, administratifs ou des services généraux. Les aides-soignants sont en proportion moindre, 12 %, dans les foyers d'accueil polyvalents, qui sont des foyers d'hébergement proposant des activités occupationnelles ou une prise en charge médicalisée.

En 2006, ces trois types de structures ont pris en charge près de 1 900 handicapés.

Les aides-soignants sont peu présents dans les structures pour enfants. Seuls les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, et ceux pour enfants souffrant de déficiences motrices en comptent une proportion non négligeable, respectivement 14 % et 10 %.

Éric AMRANE (Drass)
Bernadette de la ROCHÈRE (Insee)

POUR EN SAVOIR PLUS ...

- **"L'activité des établissements de santé en 2007 en hospitalisation complète et partielle"** Drees Études et résultats n° 691-mai 2009
- **"L'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007"** Drees Études et résultats n° 689-mai 2009
- **"Les établissements de santé - un panorama pour l'année 2006"** Drees collection Études et statistiques - Édition 2008
- **"Les structures pour enfants handicapés en 2006 : un développement croissant des services à domicile"** Drees Études et résultats n° 669-novembre 2008
- **"Les établissements pour adultes handicapés : des capacités d'accueil en hausse"** Drees Études et résultats n° 641-juin 2008
- **"La dynamique des métiers en Aquitaine"** Insee Aquitaine le Dossier n° 65-mai 2008
- **"Les formations paramédicales en Aquitaine de 2003 à 2006"** Drass Aquitaine Info stat n° 96-novembre 2007
- **"Les métiers en 2015"** Rapport du groupe prospective des métiers et qualifications - Centre d'analyse stratégique et Dares - La documentation française, rapports et documents n° 6-janvier 2007
- **"Les infirmiers en Aquitaine"** Drass Aquitaine Info stat n° 85-décembre 2005

Les enquêtes

L'enquête ES (établissements sociaux et médico-sociaux) est une enquête exhaustive réalisée tous les deux ans par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES). Elle a pour objectif de dresser un bilan de l'activité et du personnel des établissements, et de décrire les principales caractéristiques des personnes qu'ils accueillent. L'enquête ES 2006 réalisée en 2007 portait sur les établissements et services pour personnes handicapées.

L'enquête SAE (Statistique Annuelle des Établissements de santé) recense l'équipement, l'activité et le personnel de tous les établissements sanitaires publics et privés installés en France (métropole et DOM).

Les résultats de la SAE par discipline d'équipement ne permettent pas de distinguer les aides-soignants, des auxiliaires de puériculture et des aides médico-psychologiques. Ces derniers ne totalisent que 170 personnes sur l'ensemble des établissements sanitaires de l'Aquitaine alors que les auxiliaires de puériculture sont 4 fois plus nombreux (près de 700). Les auxiliaires de puériculture recensés dans la SAE travaillent principalement dans les services d'obstétrique et dans ceux de pédiatrie.

L'enquête EHPA (établissements d'hébergement pour personnes âgées) est une enquête nationale exhaustive réalisée tous les quatre ans par la DREES auprès de l'ensemble des établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées (maisons de retraite, logements-foyers, établissements d'hébergement temporaire) et ceux relevant du domaine sanitaire (unités de soins de longue durée, maisons de retraite). Cette enquête permet de décrire l'activité, le personnel, les équipements et la clientèle de ces établissements. La dernière édition EHPA 2007 décrit la situation au 31 décembre 2007.

Les SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) assurent sur prescription médicale les soins infirmiers et d'hygiène générale ainsi que les concours à l'accomplissement des actes essentiels de la vie aux personnes âgées de 60 ans ou plus malades ou dépendantes, aux adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies chroniques. Les SSIAD ont pour mission de contribuer au soutien à domicile des personnes, notamment en prévenant, ou différant, l'entrée à l'hôpital ou dans un établissement d'hébergement et en raccourcissant certains séjours hospitaliers. Ils interviennent au domicile des patients ou dans les établissements non médicalisés prenant en charge des personnes âgées ou des personnes handicapées.